



NOTAIRES ASSOCIÉS

RAPHAËL GENET-SPITZER
GUILLAUME REY
CYRILLE BLANC
FRÉDÉRIQUE STREIT
NICOLAS GRILLO

NOTAIRES

EDWIGE EMERY
VERONIQUE BUFFA-PLANTE
AURORE MESSERI

SUCESSEURS DE MAÎTRES

PHILIPPE REY
JEAN PERRUCHOT-TRIBOULET
PAUL ET CHARLES DEYDIER

Dossier suivi par
Claudia FRANCIOSA
04 91 14 01 84
claudia.franciosa.13006@notaires.fr
VENTE EPF PACA/SPL SENS URBAIN (MIRAMAS)
1030801 /FS /CFR /

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Frédérique STREIT Notaire Associé membre de la Société par Actions Simplifiée de notaires, dénommée « **NOTAIRES LES DOCKS** », titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de **MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)**, 10, place de la Joliette, Les Docks – Atrium 10.2, le 20 décembre 2023 il a été constaté la **VENTE**,

Par :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, Etablissement Public Local à caractère industriel et commercial, dont le siège est à **MARSEILLE 1ER ARRONDISSEMENT (13001)**, 62/64 La Canebière Immeuble Le Noailles, créé aux termes d'un décret du Ministère de l'Equipeement, des Transports et du Logement numéro 201-1234 du 20 décembre 2001, modifié suivant décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009 et suivant décret n° 2016-1386 du 12 octobre 2016, identifiée au SIREN sous le numéro 441649225 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **MARSEILLE**.

Au profit de :

La Société Publique Locale **SENS URBAIN**, société anonyme au capital de 850.000,00 €, dont le siège est à **FOS-SUR-MER (13270)**, Bât. 10 D Route Nationale 569 Domaine de la Méridette, identifiée au SIREN sous le numéro 817 665 888 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **SALON-DE-PROVENCE**.

Quotités acquises :

La société dénommée **SENS URBAIN** acquiert la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

Identification des biens

Désignation

A **MIRAMAS (BOUCHES-DU-RHÔNE)** 13140 ZAC des Molières.
Diverses parcelles de terrain nu.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	66	MOULIERES	00 ha 09 a 49 ca
AH	68	MOULIERES	01 ha 90 a 80 ca
AH	204	BD DE FRANCE	00 ha 01 a 51 ca
AH	205	MOULIERES	04 ha 77 a 06 ca
AH	212	9056 AV DES SALADELLES	00 ha 41 a 73 ca
AH	213	9056 AV DES SALADELLES	00 ha 14 a 22 ca

T 04 91 14 01 80
F 04 91 55 67 39

Service copie d'acte :
copie.13006@notaires.fr



Etude équipée de la visioconférence

AH	270	MOULIERES	02 ha 54 a 83 ca
----	-----	-----------	------------------

Total surface : 09 ha 89 a 64 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.
Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que ce **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)
LE 20 décembre 2023**

Maître Frédérique STREIT

Fait à MARSEILLE
Le 08 janvier 2024





Hôtel de Ville - Place Jean-Jaurès
13148 MIRAMAS CEDEX
www.miramas.org

Miramas le 18 juillet 2025

SPL SENS URBAIN
Domaine de la Mériquette
Bâtiment 10
N 569
13270 FOS-SUR-MER

Service de l'urbanisme

Objet : autorisation d'occupation
Des parcelles AH n°81/82/268/269
Zac des Molières
N/Réf : FV/OJ/SP/SB/SN

Dossier suivi par : Sandrine NAVA
Téléphone : 04 90 58 79 28

Madame, Monsieur,

La ville de Miramas a le projet d'aménager la zone dite « Molières Nord ». Cette zone est une ZAC, dont l'aménagement a été concédé par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la SPL Sens Urbain dont le siège social est à Fos-sur-Mer.

La commune de Miramas est propriétaire des parcelles cadastrées section AH numéros 81/82/268 et 269, sises ZAC des Molières. Dans le cadre des aménagements prévus, la commune de MIRAMAS autorise la SPL Sens Urbain à occuper et/ou effectuer les relevés nécessaires sur les parcelles cadastrées section AH numéros 81/82/268/269.

Cette autorisation est donnée le temps nécessaire à la SPL Sens Urbain, afin de mener à bien et à termes la mission qui lui est confiée dans le cadre de l'aménagement de la zone. La SPL Sens Urbain est par ailleurs autorisée à déposer toute demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement et dont le périmètre d'investigation inclurait ces parcelles.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.



L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme
Olivier JULIEN